

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE HANAU

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011

Nombre de conseillers : 26 Conseillers présents : titulaires : 19 + 3 Pouvoirs
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. R. KISTER

Sous la présidence de : M. B. BRUMBTER

PRESENTS : Mmes J. LEONHART (Bischholtz); L. JOST (Bosselshausen) ; D. BUCHI, MM. A. JANUS, P. MICHEL (Bouxwiller); G. BERBACH - suppléant - (Buswiller); D. CHOPAT (Dossenheim/Zinsel); Mme Y. BRONNER, MM. H. DANNER, J.M. MATTER - suppléant - (Ingwiller); P. DIETLER (Kirrwiller); M. GANGLOFF (Menchhoffen); J.L. BORNI, M. LAMBERT (Neuwiller-lès-Saverne); P. BERGMANN (Obermodern-Zutzendorf); Mme E. HILD - suppléante - (Obersoultzbach) ; MM. E. MAHLER (Ringendorf); B. KRIEGER (Schalkendorf); B. BRUMBTER (Schillersdorf); R. KOENIG (Uttwiller); J.J. RICHERT (Weinbourg); R. KISTER (Weiterswiller).

EXCUSES : MM. D. ETTER (Buswiller) ; D. BASTIAN (Dossenheim/Zinsel) ; P. FALCK (Ingwiller) ; R. SCHMITT (Mulhausen) - pouvoir à M. B. BRUMBTER; M. MORTZ (Niedersoultzbach) - pouvoir à M. J.J. RICHERT ; H. STEGNER (Obermodern-Zutzendorf) - pouvoir à M. P. BERGMANN ; R. MULLER (Obersoultzbach)

Assistaient également : MM. H. HERTZOG, D.G.S., D. ULBRICH, Agent de Développement et Mme C. LERLEY, Secrétaire de la Communauté de Communes

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 14/04/11

Le Procès-verbal de la séance du 14/04/11 est adopté à l'unanimité.

II Délibérations

Délibération n° 1 : Adoption des taux de fiscalité 2011 Rapporteur : M. B. BRUMBTER

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Hanau est à Fiscalité Professionnelle Unique et ne percevait pas de fiscalité mixte en 2010

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 20 voix POUR, 3 abstentions (MM. G. BERBACH, P. DIETLER et M. LAMBERT) et 2 voix CONTRE (Mme L. JOST et M. M. GANGLOFF)

* **d'ADOPTER** un taux 2011 de Cotisation Foncière des Entreprises correspondant aux taux maximum de droit commun soit **19,72 %**,

* **de PERCEVOIR** en 2011 une fiscalité mixte, hors produit de TH et de TFNB transféré, avec un montant de produit attendu des taxes d'habitation et foncières de **10 000 €**

Délibération n°2 : Décision Modificative n°1 au B.P. 2011

Rapporteur : M. J.L. BORNI

Le Budget Primitif 2011 principal de la Communauté de Communes a été adopté le 14 avril dernier alors que toutes les données permettant une ventilation correcte des crédits, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement n'étaient pas encore disponibles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'ADOPTER à l'unanimité la D.M. n°1 suivante au B.P. 2011

Article	Fonct°	Libellé	Proposition de D.M.	Article	Fonct°	Libellé	Proposit° de D.M.
			<u>Dépenses</u>				<u>Recettes</u>
FONCTIONNEMENT							
739116	01	Prélèvement du FNGIR	92 914	7311	01	Contributions directes	77 356
023	01	Vir. à la sect° d'invest ^t	- 76 558	7323	01	Versement du FNGIR	- 5 000
			-----	748313	01	D.C.R.T.P.	- 56 000
			16 356			-----	16 356
INVESTISSEMENT							
Opérations Financières							
				1641	01	Emprunt	76 558
Opérations d'ordre							
			-----	021	01	Vir. de la sect° de fonct ^t	- 76 558
			0			-----	0

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics

VU la délibération n° 7C du 10/04/08 donnant délégation du Conseil au Président pour prendre, pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,

VU l'avis d'appel public à concurrence paru

- le 11/03/11 sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Hanau www.cc.pays-de-hanau.com et celui de la plateforme d'échanges internet www.e-marchespublics.com
- le 15/03/11 dans les D.N.A.

Le Président rend compte de la signature des marchés suivants :

- **Marché avec notification en date du 15/04/11 pour des travaux de carrelage à Hanautic avec la société DIPOL, rue de la Batterie à 67118 Geispolsheim pour un montant H.T. de 4 377,20 €**
- **Marché avec notification en date du 18/04/11 pour des travaux de clôtures à la piscine de plein air d'Ingwiller avec la société PRO GRILLAGE, route des romains à 67700 Wolsheim pour un montant H.T. de 9 559,90 €**